

conseiller et consultatif dans les régions locales désireuses de fournir ces services à leurs habitants. Elle est secondée par un comité consultatif bénévole composé de représentants de quelque 25 associations laïques et professionnelles de la province.

*Commission du cancer.*—Cette commission, créée en 1930, a établi à Regina et à Saskatoon des cliniques de consultation, de diagnostic et de traitement pour le cancer. Une usine de Saskatoon produit du radon. Ces services, y compris les services chirurgicaux à l'une ou l'autre de ces cliniques, sont aux frais de la province.

*Poliomyélite.*—Le traitement gratuit des cas de cette maladie est fourni à Saskatoon et à Regina.

*Tuberculose.*—Des services de diagnostic et de traitement gratuits sont fournis dans trois sanatoriums et un certain nombre de cliniques par la Ligue antituberculeuse de la Saskatchewan. Ces services sont défrayés au moyen de subventions provinciales et de frais per capita payés par les municipalités. Des relevés annuels se poursuivent dans toute la province, les régions où l'incidence de la maladie est plus élevée jouissant de la priorité sur les autres. Ces relevés sont défrayés au moyen de souscriptions volontaires.

*Alberta.*—Le Ministère de la Santé publique administre toutes les questions de santé publique de la province; il comprend les divisions suivantes: maladies contagieuses; génie sanitaire et assainissement; enseignement de l'hygiène publique; laboratoire; contrôle de la tuberculose; service public d'infirmières; hôpitaux municipaux; inspection des hôpitaux; hygiène sociale; statistiques vitales; hygiène mentale; hygiène dentaire; entomologie et cancer.

Les institutions suivantes sont administrées par le Ministère: le sanatorium central de l'Alberta; l'hôpital provincial pour aliénés, Ponoka; l'école provinciale de formation, Red Deer; l'hôpital auxiliaire provincial, Claresholm; l'hôpital auxiliaire provincial, Raymond; l'institut provincial pour aliénés, Edmonton.

Il existe dans les centres suivants des cliniques gratuites pour le traitement des maladies vénériennes: Edmonton, Calgary, Medicine Hat, Lethbridge, Rivière-la-Paix, High Prairie, McLennan et dans deux prisons provinciales. Les produits à base d'arsenic sont fournis gratuitement à tous les médecins particuliers qui traitent les maladies vénériennes. Un travail éducatif sur l'hygiène sociale est poursuivi au moyen de conférences, vues animées, bulletins et causeries radiophoniques.

Le traitement gratuit des types infectieux de tuberculose est fourni gratuitement à tout résidant de bonne foi, i.e. toute personne ayant résidé dans la province au moins un an immédiatement avant son admission au sanatorium. Il existe en outre, grâce à la collaboration de l'Association antituberculeuse de l'Alberta, deux cliniques mobiles de radiologie. Le Ministère provincial de la Santé publique fournit le personnel et les cliniques mobiles de radiologie, tandis que l'Association antituberculeuse de l'Alberta fournit l'outillage.

La division de l'entomologie du Ministère provincial de la Santé publique a été organisée en mai 1944. L'Alberta a la distinction d'être la première province à créer une division de cette nature.

Subordonné à la loi de 1938 sur les patients atteints de poliomyélite, le traitement de ces derniers est fourni gratuitement dans des hôpitaux spéciaux. Il est aussi pourvu à un enseignement académique, à l'orientation professionnelle et au rétablissement des personnes souffrant de paralysie à la suite de cette maladie.

Le Ministère de la Santé publique a inauguré un service pour le cancer dans la province. Des cliniques de diagnostic ont été établies à Edmonton et à Calgary; elles se tiennent une fois par semaine. Il est aussi pourvu au traitement gratuit des